

AFFAIRE N° 21

TRANSFERT DE L'EXPLOITATION DU RESEAU
DE TRANSPORT EN COMMUN DE LA MONTAGNE (LIGNE 21)

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les Cogérants de la Société TRANSPORT - SAUTRON (Olivier et Emilien SAUTRON), avec qui ont été passés les contrats d'affrètement pour l'exploitation de la Ligne 21 de la Montagne et des transports scolaires désignés sous les lettres A, C, D, F, sollicitent de la Commune le transfert de ces contrats à une nouvelle société : "TRANSPORTS Emilien SAUTRON".

Cette démarche ne devant rien changer dans la garantie et la qualité de ces services, je vous propose d'accéder à leur demande, et de m'autoriser à signer les avenants de transfert correspondants.

MONSIEUR JULES RAUX DONNE LECTURE
DES L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

